

AAA-PARTENARIAT
S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 6 RUE DE TOURS
37270 SAINT-MARTIN-LE-BEAU

R.C.S : TOURS 812 904 126

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 19/07/2024**

Le 19/07/2024, à 9 heures,

Monsieur BRUCE Kwessi, détenant 85 parts sociales,
Société GSP, détenant 15 parts sociales,

associés de la société AAA PARTENARIAT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur BRUCE Kwessi préside la séance en qualité d'associé gérant.

Il rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant :

- Le transfert du siège social de la société
- Fermeture de l'établissement secondaire
- La modification corrélative des statuts
- Les pouvoirs en vue des formalités

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- . Le rapport de la gérance
- . Le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gérance, puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à la fermeture de l'établissement secondaire situé 24 Rue Charles de Grandmaison 37000 TOURS à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société AAA-PARTENARIAT à l'adresse suivante à compter de ce jour :

8 Quai Albert Baillet
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 8 Quai Albert Baillet 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

..... le reste sans changement

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Il est conféré tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Baillet', written over two horizontal lines.